

République Française
 Département des Alpes-Maritimes
 Commune d'Utelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 24/2022

Séance du 3 mai 2022

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	12
Vote	14
Date convocation	29/04/2022

L'An deux mille vingt-deux, le mardi 3 mai à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.

Objet de la délibération

TARIFS GRANGES DE LA BRASQUE – SERVICE DE REPAS ET BOISSONS.

Présents : Yves GILLI, Michel TIREBAQUE, Olivier CORNELIUS, Rémy RAPPELLO, Corinne COMINO, Jean-Luc VIGNA, Céline BERNART, Hélène-Marie PASSERON, Stéphane VOISIN, Karine FAY, Geneviève PEPE, Cyril LEGER

Pouvoirs : Fabienne RASPAU donne pouvoir à Rémy RAPPELLO, Yvette MARTIN donne pouvoir à Cyril LEGER.

Absents : Néant

Madame Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de l'objectif de développement du site des Granges de la Brasque, et au vu de sa localisation géographique, il convient de prévoir un service de repas et vente de boissons à destination d'une clientèle de passage.

Monsieur le Maire explique que la dépense peut être effectuée sur le budget principal de la commune.

Il propose de faire appliquer les tarifs suivants :

Boissons :

- Canette sans alcool 2€
- Bière bouteille 25cl 2,50 €
- Vin au verre 2 €
- Vin en pichet 75 cl 10 €
- Vin en bouteille 15 €
- Eau 50 cl 1 €

Service restauration :

- Demi-pension (repas du soir + petit déjeuner) 20 €
- Repas midi ou soir (plat du jour + fromage ou dessert) 15 €
- Petit déjeuner 5 €
- Pique-Nique à emporter 10 €

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
 Avec 1 voix Contre et 13 voix Pour
 DECIDE**

- **APPROUVE** la mise en place d'un service de repas et vente de boissons sur le site des Granges de la Brasque,
- **APPROUVE** les tarifs sus énoncés,

AR Prefecture

006-210601514-20220503-242022-DE
Reçu le 12/05/2022

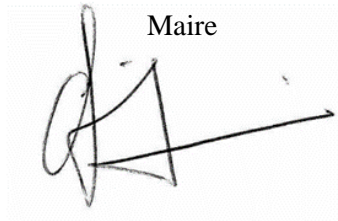
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document ou effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Yves GILLI

Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yves Gilli', written over a light gray grid background. The signature is stylized and includes a long horizontal stroke extending to the right.